



Charte d'engagement des membres du groupement gestionnaires des dispositifs ACT «Un Chez-soi d'abord»

Préambule

L'expérimentation «Un Chez-soi d'abord» engagée par l'Etat entre 2011 et 2016 a montré la réelle efficacité d'un accès direct au logement moyennant un accompagnement intensif pour les personnes durablement sans-abri, vivant avec des pathologies mentales sévères, présentant des besoins élevés notamment liés aux addictions, et échappant jusque-là aux dispositifs classiques qui leurs étaient proposés. Ce nouveau modèle d'accompagnement a donc été pérennisé par le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 qui crée un nouveau type d'appartement de coordination thérapeutique «Un Chez-soi d'abord» comportant un logement accompagné. Un cahier des charges national encadre les missions et l'organisation de ce nouvel établissement médico-social.

Objet de la charte

Cette charte a pour objet de rappeler les valeurs, principes et modalités d'action portés et partagés par l'ensemble des parties prenantes des dispositifs ACT «Un Chez-soi d'abord».

Lors de la phase expérimentale, la recherche évaluative a mis en lumière une appropriation du modèle par les quatre sites avec des particularités liées aux différences territoriales ; pour autant l'efficacité et la qualité des programmes restent liées au respect des valeurs, principes et modalités d'action qui sont déclinés dans la présente charte.

Valeurs, principes et modalités d'action

Le dispositif ACT «Un Chez-soi d'abord» s'adosse aux **valeurs** que portent les secteurs du social, médico-social et sanitaire quant à la promotion des principes d'équité, de justice sociale, de solidarité, de respect de la dignité, d'autonomie et de liberté de chacun, de non-discrimination ainsi que de la défense et du respect des droits fondamentaux de chacun.

Ces valeurs sont déclinées selon les **principes** énoncés ci-dessous et qui constituent la spécificité intrinsèque des dispositifs ACT «Un Chez-soi d'abord».

- Une offre de soins et d'accompagnement global orientée «rétablissement» portée et promue par l'ensemble des acteurs du groupement et des professionnels du dispositif,

- Un accompagnement qui vise à la réduction des risques et des dommages dans le champ des conduites addictives,
- Une inconditionnalité dans l'accès à un logement ; l'inconditionnalité s'entend sur le fait qu'il n'y a aucune obligation de suivi thérapeutique ni d'arrêt de la consommation de substances psychoactives pour l'accès puis le maintien dans le logement,
- Un accès rapide à un logement directement depuis la rue et qui devra répondre au choix de la personne accueillie. La garantie de droits (et ressources) potentiels est suffisante pour l'entrée dans le logement,
- Une implication active des personnes accueillies, dans le respect de leurs choix, à l'ensemble des décisions et actions les concernant et à toutes les instances politiques et opérationnelles du dispositif,
- Une interdisciplinarité à tous les niveaux de gouvernance et de mise en œuvre, qu'ils soient national, territorial, du groupement ou des équipes,
- Une démarche d'évaluation continue des pratiques et actions garantissant le respect du modèle.

Des **modalités d'action** particulières répondent à l'ensemble de ces principes :

- Un management collaboratif et une organisation en mode projet qui permettent la codécision en interdisciplinarité et la réactivité dans les processus de décision concernant les personnes accueillies,
- Un partenariat engagé avec l'ensemble des acteurs concernés, sur le territoire de mise en œuvre du dispositif ACT «*Un Chez-soi d'abord*»,
- Un accompagnement au changement (en particulier par le déploiement ou la participation à des modules de formation ad hoc) en interne au groupement et plus largement auprès des acteurs des champs sanitaires et sociaux visant à la promotion des valeurs, principes et modalités du « *Un Chez-soi d'abord* » pour l'accompagnement des publics concernés.

Les membres du groupement gestionnaire pour l'activité du dispositif ACT «*Un Chez-soi d'abord*» s'engagent à respecter et à promouvoir les valeurs, principes et modalités d'action déclinés dans la présente charte.

Décembre 2017
